

CHARTRE DES CONTRIBUTEURS À L'ANNOTATION COLLABORATIVE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOIR-ET-CHER

Préambule

Le programme d'annotation collaborative des ressources numérisées vise à un partage gratuit du savoir et de la connaissance. Il s'inscrit dans le cadre du volontariat et permet à chacun de participer activement à l'enrichissement du site des archives départementales de Loir-et-Cher, en contribuant au référencement des patronymes et des dates présents dans les collections numérisées mises en ligne. Il facilite ainsi les recherches ultérieures des internautes.

Articles

1. Je m'inscris comme annotateur et je participe au programme d'annotation collaborative des ressources numérisées disponibles en ligne, sur le site internet des A.D.41. Je dois d'abord passer et réussir un test afin d'évaluer mes aptitudes en paléographie.
2. Je souscris aux objectifs et valeurs du programme d'annotation collaborative, parmi lesquelles : la précision, la justesse, l'intégrité, le respect de la vie privée et la gratuité.
3. Pour ces opérations, je dispose d'un compte personnel, et je m'engage à ne pas communiquer, sous aucune forme que ce soit, mes identifiants (compte et mot de passe) à toute autre personne physique ou morale.
4. Je choisis, conformément à mes attentes dans la mesure du possible, un lot à annoter, parmi ceux mis à disposition par les A.D.41.
5. Pour chaque collection numérisée, je remplirai une fenêtre d'annotation spéciale, avec des champs obligatoires à saisir (formalisés par les A.D.41). Je déclare suivre le mode d'emploi produit à cet effet, disponible sur le site des A.D.41.
6. **Je m'engage à annoter, de façon systématique, un lot complet.** Je peux à titre exceptionnel, annuler un lot sur lequel je travaille et ainsi le libérer pour que d'autres contributeurs puissent poursuivre le travail d'analyse et de dépouillement. La partie que j'aurais déjà indexée sera toutefois conservée par les A.D.41, et le reste du lot sera réattribué. **Je dois cependant m'efforcer d'indexer tous les noms présents dans le lot.**
7. Une date limite me sera octroyée -automatiquement- pour réaliser l'annotation du lot donné en fonction du nombre de vues qu'il contient. Une prolongation pourra être demandée par l'envoi d'un e-mail. En cas de non respect de la date limite et sans demande de prolongation, mon compte sera conservé pour la partie consultation, mais supprimé pour la partie annotation.
8. Lorsque j'ai achevé l'annotation d'un lot, je pense à enregistrer et **soumettre** l'indexation, afin que les données que j'ai relevées soient mises à la disposition de tous, via les formulaires de recherche.

9. En adhérant au programme, j'accepte aussi que les informations que j'apporte puissent faire l'objet de modifications, et le cas échéant, être supprimées. Par ailleurs, si je constate une erreur éventuelle dans le travail d'indexation réalisé par un autre contributeur, je peux signaler cette erreur aux A.D.41 afin qu'elle soit corrigée si nécessaire. Les A.D.41 se réservent le droit de vérifier l'exactitude des informations saisies par les annotateurs.
10. Conformément aux articles L. 122-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, je cède au Conseil général de Loir-et-Cher, à titre gracieux, les résultats de ma contribution selon les conditions suivantes :
- cession des droits de représentation et de reproduction des contributions ;
 - la cession du droit de représentation autorise notamment la diffusion publique des contributions par tout moyen ;
 - la cession du droit de reproduction autorise la reproduction des contributions et leur fixation matérielle sur tout support, notamment Internet et toutes publications.
11. Si je rencontre des problèmes, je peux prendre contact avec les archives départementales du Loir-et-Cher : sec.archives@cg41.fr